

Procédé de positionnement.

Notre établissement détient un numéro d'activité nous permettant de proposer à nos élèves des prises en charge du financement de leur formation par le CPF, Pôle Emploi,...

De même, nous pouvons intervenir sur des formations en entreprises ou tout établissement des services publics (service des impôts, mairies, etc...) ou associations (sécurité routière,...) ou nous pouvons aborder des thèmes comme l'éco-conduite ou des stages de perfectionnement à la conduite automobile ou 2 roues.

Lors de la prise de contact avec les futurs apprenant pour le permis B, Nous abordons avec eux les différentes aides que nous connaissons afin de les aider à financer leurs permis.(memo en annexe).

Procédé de positionnement :

Dans le cas d'un projet de transition professionnelle, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement

1. Un questionnaire d'entrée qui porte sur :

Renseignements d'ordre général

Nom / Prénom	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	

Projet de l'apprenant

Motivation pour suivre la formation	
Objectif professionnel	
Positionnement par rapport aux pré-requis	

Attente vis à vis de la formation et motivation

Attente	
Motivation(s)	

Disponibilité pour la formation

Temps consacré à l'apprentissage	
Périodes, horaires, journées pour la formation	

2. Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

Exemple MEMO FINANCEMENT :

5 OCTOBRE 2021

Car School

MÉMO.

IRP AUTO

PERMIS DE CONDUIRE, JE SOLICITE L'AIDE D'IRP AUTO

ACTION SOCIALE

Vous voulez passer votre permis de conduire (poids lourd, voiture, moto ou en conduite accompagnée) ? IRP AUTO est à vos côtés.



QUELLE EST L'AIDE PROPOSÉE PAR IRP AUTO ?

À partir de la 2^e année de formation, IRP AUTO contribue au financement de votre permis de conduire voiture ou moto.

- Permis moto (A) : aide forfaitaire d'un montant de 500 €.
- Permis auto (B) : aide forfaitaire d'un montant de 500 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'Etat forfaitaire de 500 €, cumulée avec l'aide IRP AUTO.

NOUVEAUTÉ

Les apprentis en formation de : Mécanique poids lourd, CQP Technicien expert après-vente (véhicules utilitaires industriels) et Dépanneur-remorqueur, peuvent bénéficier d'une aide de 1 000 € pour le financement du permis poids lourd (C). Cette aide peut être demandée dans les douze mois qui suivent la fin de la formation.

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

La demande doit être constituée :

- avant l'obtention de votre permis de conduire
- durant votre période d'apprentissage professionnel

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

1. Inscrivez-vous dans une école de conduite.
2. Connectez-vous à votre espace [Adès et Avantages](#), et complétez votre demande en ligne.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Rendez-vous sur le site : www.seculte-roulers.gouv.fr

5 OCTOBRE 2021

Car School

MÉMO.

APPRENTIS

L'aide pour les apprentis

Vous avez plus de 18 ans, êtes apprenti dans une entreprise et souhaitez préparer le permis B ? Si vous remplissez ces 3 conditions, sachez que vous pouvez bénéficier d'une aide de 500 € pour financer votre permis de conduire !

Pour cela vous devez transmettre un demande d'aide à votre centre de formation d'apprentis (CFA) avec les documents suivants :

- » le [formulaire de demande d'aide](#) renseigné et signé
- » une copie recto-verso d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité)
- » une copie d'un devis ou d'une facture de l'école de conduite datant de moins d'un an
- » un RIB, si vous souhaitez que l'aide soit directement versée sur votre compte.

À savoir

L'aide est attribuée une seule fois et est cumulée avec toutes les autres aides éventuellement perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales.

5 OCTOBRE 2021

Car School

MÉMO.

BANQUE : CREDIT MUTUEL

PRIME PERMIS DU CRÉDIT MUTUEL



80 € OFFERTS*

POUR VOTRE PERMIS

Un coup de pouce vers plus d'autonomie !

La prime Permis du Crédit Mutuel, pas besoin d'une mention pour en profiter !

→ Le Crédit Mutuel vous offre 80 €* pour l'obtention de votre permis de conduire

Subside octroyé pour dépanneur, le permis de conduire est un passeport indispensable pour l'emploi et pour l'avenir.

Défini de la même manière pour tous, sans distinction de mention, c'est aussi le premier examen de France, son succès le baccalauréat, avec près de 1,3 million de candidats par an.

Prime qui n'est crédit plus lourd dans un budget, et parce que nos valeurs de solidarité et de mutualisme nous poussent à aider le plus grand nombre, au Crédit Mutuel, nous offrons aux jeunes de moins de 30 ans 80 euros pour l'obtention du permis de conduire*

5 OCTOBRE 2021

Car School

MÉMO.

ROANNE

Qui peut bénéficier du Pass'points citoyen

Les habitants de la Ville de Roanne, âgés de 16 à 18 ans (possible jusqu'à la fin de l'année des 18 ans) peuvent prétendre au dispositif Pass'points citoyens.

Comment participer ?

Dans un premier temps il faut retirer un dossier d'inscription au Bureau Information Jeunesse.

Il faut ensuite rapporter :

- le dossier rempli,
- l'autorisation parentale dûment signée par les parents,
- le devis d'un prestataire relatif au projet (Auto-Ecole, Organisme de formation pour le BAFA, etc ...).

Une commission d'attribution étudie chaque dossier présenté

Comment se déroule la mission ?

1. Si votre dossier est retenu, vous devrez réaliser 30 heures dans un service municipal partenaire du dispositif, par exemple :
 - Le Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy,
 - Le Musée Joseph Déchelette,
 - Le Théâtre,
 - Les Ecoles primaires roannaises,
 - Le Service Espaces Verts,
 - Les Clubs Séniors.
2. Une fois la mission réalisée, une aide d'un montant de 250€ sera versée directement au prestataire par la Ville de Roanne.

CONTACTS

Bureau Information Jeunesse
4 Rue Fontenille
42300 Roanne

Critère 2.3 Procédé de positionnement Qualiopi

DÉCRIRE ET FORMALISER LE PROCÉDÉ UTILISÉ POUR ÉVALUER
LE PROJET PROFESSIONNEL DU CANDIDAT

Date :

Remplie par :

Origine du contact (provenance) :

ÉTAT CIVIL :

NOM, Prénom :

Date de naissance : Age : Lieu de naissance :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Ville :

Tél : / / / / Mail :

SITUATION ACTUELLE

Situation actuelle (DE, salarié, ...)

Si Demandeur d'emploi : N° identifiant :

Pôle emploi : Nom du correspondant :

PROJET PROFESSIONNEL

Préciser le niveau de mobilité et les éléments d'exigence :

Moyen de locomotion :

OUI

NON

SITUATION FAMILIALE

Contraintes horaires éventuelles :

Expérience sur véhicule :

CAPACITÉ A INTÉGRER LA FORMATION :

Éléments à vérifier	oui	non	Commentaires
Acceptation des contraintes liées à la formation.			
Acceptation des contraintes horaires (horaires de formation normale ou en équipe).			
Capacité à gérer son organisation personnelle et familiale en étant en formation (temps de travail personnel ...).			
Capacité à s'intégrer dans un groupe de formation (comportement, expression orale...).			
Le stagiaire a une présentation compatible avec la formation visée.			

RÉSULTATS DES TESTS D'ÉVALUATION INITIALE**Volume horaire pratique prévisionnel :**

Type de formation	Type de financement possible

Commentaires :